



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) du paysage langrois sur les communes de CHAMPIGNY-LES-LANGRES, LANGRES-CORLEE, HÛMES-JORQUENAY, PEIGNEY, PERRANCEY-LES-VIEUX MOULINS, SAINTS-GEOSMES.

Par arrêté en date du 23 avril 2015, Madame le Maire de Langres, présidente de la commission locale de l'AVAP, dûment désignée en qualité d'autorité décentralisée pour organiser l'enquête publique qui concerne les communes de CHAMPIGNY - LES-LANGRES, LANGRES-CORLEE, HÛMES-JORQUENAY, PEIGNEY, PERRANCEY-LES-VIEUX MOULINS, SAINTS-GEOSMES, décidait de l'ouverture d'une enquête publique concernant la création de l'AVAP du paysage langrois.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs, du lundi 1^{er} juin inclus au samedi 04 juillet 2015 à 12h.

Monsieur Bernard RORET, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Madame Nelly VAN SPEYBROECK en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, par décision n°E15000050/51 en date du 20 mars 2015.

Par arrêté préfectoral n° 1230 en date du 24 avril 2014, le projet d'AVAP du paysage langrois n'est pas soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le dossier complet concernant cette enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés dans les mairies concernées par le projet et consultables aux horaires habituels d'ouverture :

- en mairie de LANGRES, place de l'Hôtel de Ville, Pôle technique, 2^{ème} étage de l'hôtel de Ville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h30 à 12h,
- en mairie de CORLEE, rue de l'église, les vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 19h,
- en mairie de Hûmes-Jorquenay, rue de la Mairie, les lundis de 16h30 à 18h et les vendredis de 10h30 à 12h,
- en mairie de Champigny-les-Langres, 248 rue Pierre Durand, les mardis et vendredis de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30,
- en mairie de Peigney, rue Constance Chlore, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, à l'exception de la semaine du 22 juin au 26 juin 2015 inclus où la mairie sera fermée,
- en mairie de Perrancey-les-vieux Moulins, rue de l'école, les lundis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les mercredis de 8h à 12h,
- en mairie de Saints-Geosmes, 5 impasse de la courvée, les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h, les mardis de 9h à 12h, les mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h,

et ce pendant toute la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, M RORET Bernard, pôle technique, service urbanisme, place de l'Hôtel de Ville, BP 127 52206 Langres Cedex.

Ce même dossier sera consultable sur les sites internet de la ville de Langres et de la communauté de communes du Grand Langres aux l'adresses suivantes : www.langres.fr et www.grand-langres.fr, avec la possibilité pour le public de communiquer au commissaire enquêteur leurs observations par voie électronique, à l'adresse suivante : enqueteur.avap@langres.fr.

Des informations relatives au projet de création de l'AVAP du paysage langrois peuvent être demandées auprès de Madame MAILLOT, responsable du Service Urbanisme de la ville de Langres, Hôtel de Ville, BP127, 52206 Langres cedex (tamara.maillot@langres.fr).

En outre, le Commissaire-Enquêteur recevra le public et ses observations éventuelles sur le projet de création de l'AVAP du paysage langrois lors de ses permanences établies selon le calendrier ci-dessous :

CHAMPIGNY LES LANGRES	Mardi 9 juin 2015 de 9h à 12h	En MAIRIE DE CHAMPIGNY LES LANGRES salle du conseil municipal
PEIGNEY	Vendredi 12 juin de 15h à 18h	En MAIRIE DE PEIGNEY salle de réunion
SAINTS GEOSMES	Lundi 15 juin 2015 de 16h à 19h	En MAIRIE DE SAINTS GEOSMES Salle de réunion
PERRANCEY LES VIEUX MOULINS	Mercredi 17 juin 2015 de 9h à 12h	En MAIRIE DE PERRANCEY salle de la Mairie
CORLEE	Vendredi 26 juin de 16h à 19h	En MAIRIE ANNEXE DE CORLEE salle de convivialité
HUMES JORQUENAY	Lundi 29 juin 2015 de 15h à 18h	En MAIRIE DE HUMES JORQUENAY salle du conseil municipal
LANGRES	Samedi 04 juillet 2015 de 9h à 12h	En MAIRIE DE LANGRES salle d'Alembert rdc de l'Hôtel de Ville

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Champigny les Langres, Hûmes-Jorquenay, Saints-Geosmes, Langres, Corlée, Peigney et Perrancey-les Vieux-Moulins, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an ainsi que sur les sites internet de la ville de Langres et de la communauté de communes du Grand Langres aux adresses suivantes : www.langres.fr et www.grand-langres.fr.

Madame le Maire de Langres saisira alors Monsieur le Préfet de Haute-Marne pour accord sur le projet d'AVAP.

Après accord du Préfet, le projet d'AVAP, éventuellement amendé pour tenir compte de l'avis de la Commission Locale, sera communiqué aux l'assemblées délibérantes des Communes de de Champigny les Langres, Hûmes-Jorquenay, Saints-Geosmes, Langres, Peigney et Perrancey-les Vieux-Moulins lesquelles seront amenées à statuer sur la création de l'AVAP sur leur commune par délibération.

Cet avis sera affiché dans l'ensemble des mairies concernées par le projet : Champigny les Langres, Hûmes-Jorquenay, Saints-Geosmes, Langres, Peigney et Perrancey-les Vieux-Moulins, aux lieux habituels, et publiés sur le site internet de la communauté de communes du grand Langres et de la commune de Langres.

Fait à Langres, le 24 avril 2015

LE MAIRE de LANGRES,

Présidente de la commission locale de l'AVAP,

Sophie DELONG



